

Conditions et marche à suivre pour les projets

a. Rappel des buts de Rwanda Ensemble

- 1) Connaître les besoins des populations les plus pauvres. (article 3 a des statuts)
- 2) Proposer des solutions concrètes (projet) visant à rendre ces populations indépendantes sur le plan financier. (article 3 b des statuts)

b. Elaboration du projet

- 1) Les projets sont élaborés avec l'aide d'association d'appui locale, experte dans la gestion de projet, sur la base du modèle type (voir sur notre site internet, documents à télécharger), selon les besoins locaux.
- 2) Les projets doivent répondre aux exigences du système bancaire rwandais.
- 3) Les investissements nécessaires sont évalués séparément et présentés, de manière claire, par type d'investissement.
- 4) Les conditions de crédit sont mentionnées : intérêt et durée
- 5) Le choix de la banque rwandaise ou institut financier est laissée au libre choix du groupe ou association rwandais, le nom de l'institut financier devant accorder le prêt est mentionné, ainsi que les adresses et mail des responsables.
- 6) Un compte d'exploitation est établi en intégrant toutes les charges y compris financières et d'amortissement et les produits.
- 7) Les projets sont limités à deux à trois ans et au maximum à une garantie bancaire de FRW 5'000'000
- 8) Taux de couverture du crédit par la garantie : 50 à 60 % du crédit
- 9) Les projets doivent être gérés par des associations ou des groupes indépendants (debout et collaborant ensemble) sous la supervision d'une association d'appui experte dans les questions de gestion.
- 10) Les objectifs globaux et spécifiques doivent être quantifiés et un suivi régulier trimestriel doit être prévu (voir modèle type sur notre site internet : documents à télécharger)
- 11) Un plan d'activités détaillant le démarrage du projet sera établi. Il comprendra un calendrier des activités ainsi que les objectifs à atteindre à chaque étape du projet..

c. Evaluation

- 1) Le texte du projet sera soumis à notre commission technique.
- 2) Rwanda Ensemble décide du montant de la garantie bancaire.
- 3) Rwanda ensemble accorde à l'association d'appui une indemnisation pour couvrir une part des frais administratif.

d. Validation des projets

Les projets sont validés par notre comité et soumis à notre fédération locale d'ONG pour le financement.

e. Feu vert pour le démarrage des projets

Rwanda Ensemble donne le feu vert à l'association d'appui avec copie au groupe en charge de la gestion du projet pour le démarrage du projet une fois le financement assuré.

f. Négociation avec la banque rwandaise

- 1) L'association d'appui entreprend avec le groupe chargé de la gestion les démarches auprès de la banque, une fois le feu vert reçu.
- 2) L'association d'appui informe Rwanda Ensemble de l'accord de la banque pour le crédit en lui adressant une copie de l'accord et indique la date probable de l'attribution du crédit.
- 3) Si nécessaire Rwanda Ensemble intervient auprès de la banque rwandaise pour accélérer la délivrance du crédit.

g. Délivrance de la garantie bancaire

- 1) Rwanda ensemble intervient auprès de sa banque en Suisse pour l'envoi de la garantie bancaire (garantie irrévocable d'une banque basée en Suisse, voir texte sur notre site internet : documents à télécharger), selon les conditions prévues (nom du projet, montant et les dates de début et de fin de garantie) dans le rapport.
- 2) La garantie bancaire correspond au montant prévu dans l'étude.
- 3) Rwanda Ensemble adresse une copie de la garantie bancaire établie par la banque suisse à l'association d'appui et au groupe chargé de la gestion immédiatement après son émission.
- 4) Lorsque le projet porte sur plusieurs années, une seule garantie est délivrée.

h. Obtention du crédit

Le groupe en charge du projet adresse à Rwanda Ensemble le contrat de crédit et une copie à l'association d'appui.

i. Suivi du projet

- 1) Aux échéances trimestrielles, le groupe en charge du projet adresse à Rwanda Ensemble, la fiche de suivi des objectifs globaux et spécifiques (voir modèle sur notre site internet), du calendrier des activités, ainsi que la situation comptable du projet (compte d'exploitation). De plus, si certains objectifs n'ont pas été atteints, un bref rapport en indiquera les raisons, ainsi que les mesures envisagées pour corriger cette situation.
- 2) Le groupe en charge du projet illustre régulièrement son suivi avec des photos du projet.

j. Rapport de fin de projet

- 1) Le groupe en charge du projet sous la supervision de l'association d'appui établit à la fin du projet un rapport de fin de projet (voir sur notre site Internet : téléchargement de documents).
- 2) Ce rapport comprendra les points suivants :
 - i) Bref historique du projet
 - ii) Les objectifs atteints
 - iii) Le calendrier des activités et leur réalisation
 - iv) Le décompte financier final.